

## Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement

RES s'engage à assumer des responsabilités éthiques tout en maintenant des performances de premier plan sur le marché et reconnaît que, pour ce faire, nous devons collaborer avec notre chaîne d'approvisionnement (c'est-à-dire nos fournisseurs, consultants, agents et contractants - y compris les sous-fournisseurs/sous-traitants de tout niveau). L'objectif de ce Code de conduite, applicable à tous les pays dans lesquels RES opère ou achète des biens et des services, à tous les employés, y compris la main-d'œuvre sous-traitée, et à tous les fournisseurs de biens et de services, est d'assurer la transparence en définissant les normes comportementales minimales que RES attend de ses partenaires et de ses fournisseurs et qui peuvent aller au-delà des lois nationales ou d'autres normes applicables. Les exigences sont basées sur le Pacte mondial des Nations unies. En cas de violation du présent code de conduite, nous encourageons vivement nos employés et nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement à signaler ces cas à notre service d'alerte téléphonique (voir ci-dessous).

### Droits de l'homme

RES s'engage à éradiquer et à prévenir l'esclavage moderne sous toutes ses formes, y compris l'esclavage, la servitude et le travail forcé ou obligatoire, ainsi que la traite des êtres humains. RES n'autorise en aucun cas le recours au travail forcé dans le cadre de ses activités et s'attend à ce que toute la législation applicable dans ce domaine soit respectée.

#### Notre chaîne d'approvisionnement doit :

- Ne pas participer au travail forcé ou obligatoire ou à la traite des êtres humains, sous quelque forme que ce soit, ni en tirer profit.
- Veiller à ce que les employés jouissent de la liberté de mouvement au cours de leur emploi et soient libres de mettre fin à leur contrat à tout moment, moyennant un préavis raisonnable.
- Ne pas retenir les salaires, les cartes d'identité, les documents de voyage ou d'autres documents importants qui pourraient empêcher un employé de mettre fin à son emploi.
- Ne pas facturer de frais de recrutement ni exiger de "dépôts" des travailleurs et veiller à ce qu'aucun frais ou coût d'emploi ne soit facturé, en tout ou en partie, à un travailleur
- ne pas recourir au travail des enfants ni bénéficier du travail des enfants dans vos propres activités ou dans votre chaîne d'approvisionnement.

Les utilisateurs (ou fournisseurs) d'étain, de tungstène, de tantale, d'or (ou d'autres minéraux et matériaux potentiellement originaires de zones de conflit à haut risque) et de silicium de qualité métallurgique doivent déterminer de manière fiable l'origine et la source de ces minéraux.

### Pratiques et normes du travail

RES s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain, diversifié et inclusif, qui encourage le développement des employés et crée des opportunités de contribuer positivement à nos parties prenantes et à la communauté au sens large. Nous nous engageons collectivement et individuellement à faire en sorte que chacun rentre chez lui en toute sécurité chaque jour et à atteindre les meilleures performances du marché en matière de santé et de sécurité par le biais de notre programme d'engagement "Don't Risk It ! Tout contrat commercial entre RES et sa chaîne d'approvisionnement doit inclure des exigences en matière de santé et de sécurité qui doivent être respectées tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## **Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement**

---

RES reconnaît également que ses employés sont son atout le plus précieux et respecte donc toutes les lois et normes applicables en matière d'horaires de travail, de salaires et d'avantages sociaux. Nous sommes également convaincus de la nécessité de traiter tous les employés de manière non discriminatoire et avec dignité.

### **Notre chaîne d'approvisionnement doit, au minimum, être conforme aux exigences légales :**

- Fournir un lieu de travail sûr et sain
- Mettre en œuvre un système de gestion solide pour garantir les dispositions en matière de sécurité
- Fournir aux employés la formation et l'équipement de protection nécessaires pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches en toute sécurité
- Veiller au respect des exigences légales en matière de salaires, d'horaires de travail, de pauses ou d'avantages sociaux ou, en l'absence de minimum légal, veiller à ce que les conditions soient au moins conformes aux normes de l'industrie à cet égard.
- Fournir aux employés un contrat de travail écrit, compréhensible pour l'employé et juridiquement contraignant.
- Ne pas exercer de discrimination à l'encontre des employés pour des raisons de sexe, de race, de couleur, de religion, d'opinion politique, d'ascendance nationale, d'origine sociale, d'âge, de handicap, de statut VIH/SIDA, d'appartenance à un syndicat ou d'orientation sexuelle. Des procédures de réclamation appropriées doivent être mises en place pour traiter les plaintes, les appels et les recours en cas de discrimination avérée.
- Protéger les salariés contre le harcèlement, qu'il soit direct ou indirect, physique ou psychologique, ou qu'il soit le fait de leurs collègues ou de la direction, tant sur le lieu de travail que dans toutes les résidences et propriétés que vous fournissez.

RES encourage sa chaîne d'approvisionnement à se conformer aux normes pertinentes telles que SA 8000 (Social Accountability Certification) afin de garantir de bonnes conditions de travail, la sécurité et la santé sur le lieu de travail, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la lutte contre la discrimination, la discipline, la rémunération, les heures de travail et les systèmes de gestion des ressources humaines.

## **Environnement**

RES s'engage à gérer ses activités de manière à maximiser les avantages environnementaux de ses projets et de ses activités, tout en respectant ou en dépassant les réglementations environnementales. Ce faisant, nous cherchons à nous engager avec notre chaîne d'approvisionnement à protéger l'environnement et à réduire les impacts environnementaux négatifs potentiels des composants et des matériaux, et nous comptons collaborer avec notre chaîne d'approvisionnement pour améliorer la gestion des déchets et des matériaux, la réutilisation, la recyclabilité et la promotion de l'utilisation de matériaux durables dans la mesure du possible. RES soutient les principes de fixation d'objectifs scientifiques pour la réduction des émissions et travaille à l'élaboration de ses objectifs.

### **Notre chaîne d'approvisionnement doit :**

- Respecter ou dépasser la législation, les normes ou les pratiques industrielles minimales en matière d'environnement.
- Respecter les exigences environnementales du RES lorsque vous travaillez sur nos sites.
- Évaluer la performance environnementale de vos activités, chercher à minimiser l'impact sur l'environnement et prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

## **Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement**

- Sur nos sites, signaler tous les accidents environnementaux, les accidents évités de justesse et les observations dangereuses au RES.
- Se préparer à des interventions d'urgence en cas d'incidents environnementaux

RES encourage vivement sa chaîne d'approvisionnement à élaborer et à mettre en œuvre une politique environnementale spécifique, un système de gestion et un engagement de déclaration et de réduction des émissions conformes à l'initiative Science Based Targets.

## **Lutte contre la corruption**

RES s'est engagé depuis longtemps à maintenir et à promouvoir une conduite éthique irréprochable dans le cadre de ses activités. RES a mis en place une politique d'éthique des affaires pour guider nos employés dans la distinction entre les formes de comportement légitimes et inacceptables. Cette politique est soutenue par une formation obligatoire sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption. RES attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes les plus élevées de conduite morale et éthique, qu'ils respectent les lois locales et qu'ils ne se livrent à aucune forme de corruption, y compris, mais sans s'y limiter, l'extorsion, la fraude ou les pots-de-vin.

### **Notre chaîne d'approvisionnement doit :**

- Ne pas donner ou accepter de pots-de-vin
- ne pas offrir, promettre, demander ou recevoir des cadeaux et des divertissements d'affaires lorsque de tels arrangements pourraient influencer de manière inappropriée le résultat d'une transaction commerciale.

Le président et le directeur général du RES se sont personnellement engagés à assumer ces responsabilités et ont donc signé le présent code de conduite.

### **Le fait de contresigner le présent code de conduite au nom de l'organisation déclarée indique :**

- une compréhension du comportement éthique que RES attend dans toutes ses interactions
- une promesse de maintenir cette conduite et d'améliorer continuellement les performances dans les domaines énumérés
- la reconnaissance du fait que RES souhaitera travailler en collaboration avec sa chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un dialogue ouvert afin de contrôler, d'auditer ou d'examiner le respect de ces comportements et cherchera à mettre en place des mécanismes d'application dans les contrats commerciaux.



Eduardo Medina, PDG



Gavin McAlpine, Président

## Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement

---

Pays	Code d'accès	Numéro d'appel gratuit
Australie	1-800-881-011	800-603-2869
France	0-800-99-0011	800-603-2869
Allemagne	0-800-225-5288	800-603-2869
Irlande	1-800-550-000	800-603-2869
Norvège	800-190-11	800-603-2869
Suède	020-799-111	800-603-2869
Royaume-Uni	0-800-89-0011	800-603-2869
États-Unis et Canada	Numérotation directe 800-603-2869	